



1203861301

.

DATE DEPOT :	2012-04-19
NUMERO DE DEPOT :	2012R038547
N° GESTION :	1990B06719
N° SIREN :	377854682
DENOMINATION :	ARGOS SODITIC FRANCE
ADRESSE :	14 RUE DE BASSANO 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/06/18
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

EC18-06-1071
0617-06-10

ARGOS SODITIC FRANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 14 rue de Bassano - 75116 Paris
377 854 682 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 18 JUIN 2010**

CHIFFRE D'ORDRE DES COMMUNES
I M R
19 AVR. 2012
N° DEPOT 38547

9086719

L'an deux mille dix
Le 18 juin à dix sept heures,

Le soussigné Gilles Mougenot, agissant en qualité de Président de la société Argos Soditic France,

statuant sur l'ordre du jour suivant :

- Constat du résultat de la consultation écrite initiée le 17 juin 2010 ;
- Mise en place d'un Règlement Intérieur ;
- Questions diverses.

prend les décisions suivantes :

I. Constat du résultat de la consultation écrite initiée le 17 juin 2010

Le Président déclare et constate :

Que les résolutions suivantes ont été soumises au vote des associés par consultation écrite, conformément à l'article 22 des statuts :

Décisions de nature extraordinaire

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier la composition du Comité d'Investissement de la Société et de porter le nombre maximum de membres composant le Comité d'Investissement à 9 (neuf).

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, la collectivité des associés décide de modifier l'article 15.2.(a) des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« 15.2. Composition - Statut des membres du Comité d'Investissement

(a) Membres - Personnes physiques - Le Comité d'Investissement est composé de 4 à 9 membres (les « *Membres du Comité d'Investissement* ») qui doivent être des personnes physiques et non des personnes morales. Le Président et les Directeurs Généraux font partie du Comité d'Investissement. Les Directeurs Généraux Adjoints peuvent être nommés en tant que Membres du Comité d'Investissement. »

Décisions de nature ordinaire

..... / ...

Cinquième résolution

La collectivité des associés confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Qu'à cet effet les associés ont reçu par lettre remise en main propre contre décharge en date du 17 juin 2010 :

- le rapport du Président
- deux exemplaires du bulletin de vote mentionnant le texte des résolutions proposées

Que les bulletins de vote adressés à la Société dans les délais indiqués dans la lettre font apparaître les résultats suivants :

Décisions de nature extraordinaire

Première résolution

..... / ...

Les associés ayant voté « oui » représentant plus des trois quarts du capital social, la résolution est adoptée.

Deuxième résolution

..... / ...

Les associés ayant voté « oui » représentant plus des trois quarts du capital social, la résolution est adoptée.

Décisions de nature ordinaire

..... / ...

Cinquième résolution

..... / ...

Les associés ayant voté « oui » représentant plus des trois quarts du capital social, la résolution est adoptée.

..... / ...

Pour extrait certifié conforme
Le Président